



12, rue Turgeon,
Ste-Thérèse (Québec)
J7E 3H3

Téléphone : (450) 437-3136
Télécopieur : (450) 437-7046
Courriel : info@centreregaindevie.ca

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE REGAIN DE VIE INC. TENUE LE 06 AVRIL 2022

Étaient présents : ALLAIRE, Richard FORGUES, Marc
 GUINDON, Jean-François TREMBLAY, Gaston
 LEFEBVRE, Johanne WAGNER, France

Aussi présente : GAUDELET, Sandrine (directrice)

Absence motivée : PLEAU, Benoit

1. Ouverture de l'assemblée

L'ouverture de l'assemblée se fait à 19h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour (OJ) de l'assemblée du CA du Centre Regain de vie du 06 avril 2022, est lu par Johanne Lefebvre. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Lecture, approbation et signature du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration tenue le 02 mars 2022

Les administrateurs ont préalablement pris connaissance du projet de procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration, tenue le 02 mars 2022. Aucune correction n'y est apportée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE REGAIN DE VIE INC. TENUE LE 06 AVRIL 2022

4. Gestion administrative

4.1. Situation de Jean-Philippe Dufresne

Jean-Philippe Dufresne est toujours en arrêt de travail, débuté le 4 juin 2021. Il se plaint du coût de nos assurances collectives médicaments alléguant que nous abusons de lui et insinue que le Centre s'en met dans les poches à son détriment. Ces courriels sont de plus en plus agressifs et il continue à étirer le temps pour verser ses cotisations au régime. Sandrine ne répond plus aux messages texte qu'il lui envoie. Johanne a indiqué à Sandrine que dire que s'il a à se plaindre sur cette question, de déposer sa plainte au conseil d'administration. Ce qu'il n'a pas fait à ce jour. Sandrine arrête de le relancer après l'avoir avisé conformément. Johanne ajoute que s'il ne reprend pas le travail avant la fin de l'année suivant l'arrêt de travail, le Centre n'est pas obligé de le reprendre car la durée du droit au maintien dans l'emploi est de seulement un an pour les entreprises de moins de 20 employés. Par contre s'il en sort avec des limitations fonctionnelles, nous devons démontrer que nous avons tenté de faire des accommodements mais que ça n'a pas été possible.

4.2. Plainte ancien employé

Ce point a été traité à la fin de la rencontre pour permettre à France d'être libérée plus tôt.

Nous traitons d'une plainte de discrimination fondée sur le handicap, déposée par une ancienne employée. Johanne a déposé là la CDPDJ la résolution que nous avons prise de prendre faits et cause pour notre directrice. Nous avons mentionné que nous désirions procéder à une médiation.

Nous avons reçu une réponse de la CDPDJ l'effet que la plaignante désirait aussi procéder à une médiation. Nous avons appris que le dossier serait traité dans quelques mois.

4.3. Congé de maladie de Joël Marois

Joël est en arrêt de travail depuis le 26 mars. Son prochain rendez-vous médical est fixé au 11 avril prochain.

4.4. Dossier CNESST de Sandrine Gaudet

Sandrine fait état de la situation suite à l'accident de travail qu'elle a subi. Elle a hâte de revenir sur place, en assignation temporaire depuis 5 semaines, demain elle aura une évaluation médicale. Elle essaie de recommencer à conduire sa voiture. Sandrine trouve difficile de gérer le problème concernant l'attitude de Martine vis-à-vis les autres employés.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE REGAIN DE VIE INC. TENUE LE 06 AVRIL 2022

4.5. Comité salarial

Ce point a été traité à la fin de la rencontre pour permettre à France d'être libérée plus tôt.

Sauf pour les salaires au maximum de l'échelle salariale, les autres seront augmentés d'un échelon selon la date d'entrée en fonction.

4.6. Adoption de la politique d'accueil d'un nouveau membre au C.A.

Lors de la dernière rencontre nous avons reporté l'adoption de cette nouvelle politique (préparée par Gaston) afin de permettre aux administrateurs d'en prendre connaissance. Johanne fait part à Richard d'utiliser le site intranet pour avoir accès aux différentes politiques du Centre. Finalement nous allons continuer à demander une vérification des antécédents judiciaires pour les administrateurs du C.A. même si nous n'y sont pas obligés question de s'assurer la réputation du Centre.

Après lecture par les administrateurs, la Politique d'accueil d'un nouveau membre au C.A., soumise par Gaston Tremblay, est adoptée à l'unanimité.

4.7. Signature électronique des paiements aux fournisseurs (Politique de gestion financière à modifier)

Afin de profiter de la facilité qu'offre les paiements par voie électronique, nous devons modifier les articles 4.4 et 5.5.3 de notre *Politique de gestion financière*.

Il est proposé par Marc Forgues et adopté à l'unanimité de modifier les articles 4.4 et 5.5.3 de notre *Politique de gestion financière*, de sorte que leur libellé se lise de la façon suivante:

4.4. GESTION DES COMPTES FOURNISSEURS

Le Centre Regain de vie préconise que le paiement des fournisseurs se fasse selon le mode de paiement usuel, soit net 30 jours, sauf si des conditions particulières permettent des économies substantielles.

Les chèques devront être produits aux deux semaines afin de faciliter l'apposition de la deuxième signature et minimiser les déplacements des administrateurs. Aucune signature ne devra apparaître sur des chèques vierges.

Les paiements directs, via Desjardins, devront aussi respecter le mode de paiement usuel, soit net 30 jours.

5.5.3 Paiements électroniques des fournisseurs

Accès D Desjardins offre un service de paiement direct des fournisseurs qui respecte l'article 6.1 obligeant deux (2) signatures sur les effets bancaires.

Le paiement électronique, via ce service, est, de fait, autorisé par le conseil d'administration pour les signataires des comptes bancaires. Les pièces justificatives, sous format électronique, devront être transmises par courriel à la personne qui autorisera le paiement.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE REGAIN DE VIE INC. TENUE LE 06 AVRIL 2022

4.8. Mise en place de nouveaux outils RH et base de données communes pour les intervenants

Ce point a été retiré.

4.9. Projet Halte-garderie

Sonia Deschamps, responsable de la Halte-garderie, a informé Sandrine de la pauvreté du contenu de certaines boîte à lunch et qu'elle se propose de cuisiner bénévolement des repas équilibrés pour les enfants. Nous avons reçu une subvention de 1000 \$ de Walmart qui pourrait être attribuée à ce projet. De plus on pourrait probablement recevoir de Moisson Laurentides de denrées supplémentaires.

Maintenant, du fait qu'il est important d'éduquer les parents sur l'importance des repas, on se questionne s'il serait pertinent d'imposer un tarif de 1 \$ par jour pour défrayer le coût du repas du midi et de la collation, à l'image de ce qui se fait en CPE. Ceci permettrait également d'uniformiser les repas. Advenant qu'un parent nous mentionne ne pas avoir les moyens de payer ce supplément, il pourrait être invité à participer à des cuisines collectives, afin de préparer les plats qui seront servis.

Il faut aussi s'assurer de la pérennité de ce projet pour ne pas à devoir le cesser, si par exemple, il n'y a plus de bénévole pour s'occuper de la préparation. Sandrine mentionne qu'il serait facile de demander aux personnes qui participent aux cuisines collectives de produire un peu plus de nourriture pour les besoins de la halte-garderie. On pourrait se faire une banque de repas à cet effet.

Nous devons également tenir compte des allergies alimentaires connues et s'équiper d'un Epipen en prévention. Tenir compte, également, des choix relatifs aux contraintes posées par la religion (porc) et les valeurs (végétarien), etc.. Pour ce faire on pourrait par exemple publier à l'avance, sur notre site Web ou sur Facebook, le menu qui est prévu pour les semaines à venir.

Les administrateurs accueillent favorablement l'idée, mais aimeraient se voir présenter un projet qui tienne compte des différents éléments dont on a discutés, afin de bien cerner toutes les dimensions qu'impliquent le projet, notamment l'impact monétaire, sa pérennité, qui est responsable des tâches reliées, les plans B en cas d'obstacles, etc..

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE REGAIN DE VIE INC. TENUE LE 06 AVRIL 2022

4.10. Lettres patentes supplémentaires.

Johanne explique qu'il serait temps de mettre à jour nos lettres patentes, dont les objets ont évolué.

Sur proposition de Gaston Tremblay il est résolu à l'unanimité de déposer une demande de lettres patentes supplémentaires afin que les objets du Centre Regain de vie puissent être énumérés comme suit:

Stimuler chez les jeunes enfants de la halte-garderie les dimensions affective, sociale, cognitive, motrice et langagière;

Offrir un répit aux parents pour leur accorder un repos, ou leur permettre d'entreprendre des démarches concernant leur vie personnelle ou professionnelle;

Procurer une aide alimentaire aux personnes dans le besoin;

Développer l'autonomie alimentaire et les saines habitudes de vie par le biais de cuisines collectives;

Contribuer au cheminement personnel des usagers en favorisant une démarche d'autonomie;

Octroyer des services d'écoute et de relation d'aide;

Favoriser selon le cas, un retour aux études ou l'intégration au marché du travail;

Réintégrer dans la société, la population itinérante ou à risque de le devenir;

Promouvoir l'action bénévole.

5. Gestion financière

5.1. Bilan de la levée de fonds

Gaston Tremblay résume l'état d'avancement de ce dossier :

- ✓ Les revenus finaux de la campagne de financement sont de 107 058,15 \$ (97,3% de notre objectif).
- ✓ Les dépenses sont de 3 716,10 \$, pour un revenu net de 103 088,03 \$
- ✓ Tous les montants des commandites et des dons ont été reçus à l'exception d'une somme de 3 450 \$.
- ✓ Tous les logos des commanditaires ont déjà été reçus et la page des commanditaires et des donateurs a été mise à jour sur le site Internet.
- Les photos du Groupe Hamel avec les résultats ont été reçues. Les photos avec les coprésidentes d'honneurs et le Groupe Leclair seront prises prochainement.
- La maquette de l'article dans NordInfo est presque terminée.
- En attente de confirmation si Carolyn demeure co-présidente d'honneur en 2023.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE REGAIN DE VIE INC. TENUE LE 06 AVRIL 2022

Encore un franc succès pour le Centre Regain de vie et félicitations aux membres du comité et au personnel du *Centre regain de vie* pour leur participation à cet événement.

5.2 Suivi budgétaire au 28 février 2022

Gaston Tremblay présente les résultats financiers au 28 février 2022. Les faits saillants en sont :

- Le solde du compte de chèque au 28 février 2022 était de 46 875 \$ et celui du compte d'épargne de 96 174 \$.
- Le solde du compte de chèque au 31 mars 2022 était de 55 157 \$ et celui du compte d'épargne de 141 191 \$.
- Au 6 avril 2022, le solde du compte de chèque était de 43 030 \$ et celui du compte d'épargne de 141 191 \$.
- Les revenus réels de février 2022 ont été de 18 177 \$, alors que les dépenses étaient de 32 753 \$, pour un déficit d'exploitation de 14 575 \$.
- Après 11 mois d'opération, les revenus au 28 février sont de 379 467 \$ (85% des revenus budgétés) et les dépenses de 421 517 \$ (80% des dépenses budgétés) pour un déficit d'opération de 42 051 \$.
- Aucun écart majeur de dépenses n'est à signaler.
- Les projections de revenus au 31 mars 2022 sont maintenant de 469 368 \$, soit 23 030 \$ de plus que ceux budgétés. Les corrections majeures apportées sont les suivantes :
 - La prévision de 95 000 \$ pour la levée de fonds a été majorée à 106 058 \$.
 - Subventions salariales ajustées en fonction des derniers changements dans le personnel.
- Les dépenses projetées au 31 mars 2022 sont maintenant de 493 015 \$, soit 59 943 \$ de moins que celles budgétées. Les projections de dépenses ont été corrigées comme suit :
 - Augmentation des dépenses d'entretien de l'immeuble de 3 000 \$ pour l'installation des 2 serrures électriques.
 - Ajustement de l'aide aux usagers pour le projet UTPT en mars.
 - Salaires ajustés en fonction des derniers changements dans le personnel.
- Le déficit d'exploitation projeté sera donc de 23 647 \$, soit un gain de 59 943 \$ par rapport au budget approuvé.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE REGAIN DE VIE INC. TENUE LE 06 AVRIL 2022

5.3 Projet vers un chez-soi

Ce point a été traité à la fin de la rencontre pour permettre à France d'être libérée plus tôt.

Dans le cadre du projet Vers un chez soi, nous recevions bon an mal an 42 000 \$ plus des bonifications ponctuelle liées à la COVID. L'administration du projet a été confiée aux CISSS-CIUSSS qui décident maintenant des projets qui seront acceptés. Pour la plus récente attribution, le budget à gérer était de 3 330 000 \$ et l'ensemble des projets reçus totalisaient 13 000 000 \$.

Il a été décidé de ne financer que les organisme qui offre de l'hébergement aux personnes en situation d'itinérance, l'aspect préventif du maintien en logement a été évacué ce qui fait que notre projet et bien d'autres ont été refusés.

C'est un organisme de Terrebonne, la Hutte qui ayant pris la relève de Fleur de Macadam pour l'hébergement d'urgence à Saint-Jérôme. Une bonne partie de l'enveloppe disponible leur a été versée.

En conséquence, en tenant compte du budget de l'année en cours, nous n'aurons pas d'autre choix que de couper, du moins temporairement, nos services qui était liés au Projet. Comme on doit cesser les soupers du vendredi. France perd donc son salaire du vendredi qui représente 16 heures par paie. Pour ce qui est de Joël, qui est présentement en congé maladie, il a déjà mentionné que c'est le volet itinérance qui le motive. Sandrine souhaite garder Joël, mais Joël déteste s'occuper des cuisines collectives et notre bénévole a besoin d'encadrement. Il serait peut-être envisageable de donner la responsabilité de la cuisine collective à France, mais il faudra qu'elle puisse prendre cette responsabilité en dehors des heures où l'accueil est ouvert.

Marc et Gaston suggèrent de s'adresser au Ministre Girard comme réponse à cette coupure, en allant le rencontrer et en lui remettant une résolution adoptée par le C.A. demandant de rétablir la subvention étant donné les conséquences qui y sont énumérées.

Johanne préparera une résolution en ce sens.

6. Gestion de l'immeuble

6.1 Suivi des travaux à la suite à l'infiltration d'eau de la toiture

Les travaux ne sont toujours pas terminés. Notre assureur nous a avisés que notre franchise, en cas de dommages causés par l'eau, serait augmentée à 25 000 \$. De plus nous avons vu une hausse de notre prime de presque 1 000 \$.

Malheureusement, les ouvriers ont découvert la présence d'amiante dans les matériaux qui doivent être manipulés pour réparer les dégâts. On doit attendre la venue d'une équipe spécialisée qui procèdera au

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
REGAIN DE VIE INC. TENUE LE 06 AVRIL 2022**

retrait des matériaux contaminés. Il faudra à ce moment protéger l'équipe de travail pour empêcher une exposition aux fibres d'amiante.

Pour éliminer les moisissures, nous devons continuer à faire fonctionner les déshumidificateurs. Donc Sandrine va tenter d'obtenir, de la part de l'assureur, l'augmentation du coût d'électricité liée à leurs fonctionnements.

7. Varia

Aucun point n'a été ajouté.

8. Date du prochain CA

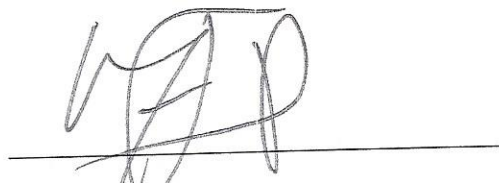
La prochaine assemblée sera tenue le mercredi 8 juin à 18h00 au Centre Regain de vie.

9. Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité de levée de l'assemblée à 21h35.



Johanne Lefebvre
Présidente de l'assemblée



Marc Forgues
Secrétaire de l'assemblée